

2024-5230

2024-10-25

SPECTRUM® XD3899

AGENT MICROBIOCIDE

INDUSTRIEL

SOLUTION

À n'utiliser qu'avec les systèmes fermés de chargement et de transfert (c.-à-d. couplage à sec)

BACTÉRICIDE, MYXOBACTÉRICIDE ET ALGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES USINES DE PÂTES
ET PAPIERS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE:

Bromure d'ammonium35%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 28964

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,05 L – 22,000 L

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

Solenis Canada ULC

1151 Green Valley Rd

London On N6n 1e4

Téléphone: 1-905-632-7861

Téléphone d'urgence: 1-844-SOLENIS (1-844-765-3647)

2024-5230

2024-10-25

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Des conseils techniques concernant des problèmes spécifiques à un site sont disponibles en contactant Ashland Canada Corp.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX.

Porter des lunettes protectrices (lunettes à coques ou écran facial), un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du concentré et du contact avec les liquides traités. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

NE PAS FUMER, BOIRE OU MANGER DURANT LA MANIPULATION.

NE PAS EXPÉDIER AVEC LA NOURRITURE HUMAINE OU ANIMALE, LES MÉDICAMENTS OU LES VÊTEMENTS.

GARDER LE CONTENANT FERMÉ HERMÉTIQUEMENT ENTRE CHAQUE UTILISATION.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Le biocide produit par le distributeur est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS vider les effluents liquides qui contiennent le biocide produit par le distributeur dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou autres plans d'eau.

2024-5230

2024-10-25

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, et la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, dans les contenants d'origine fermés hermétiquement, loin des sources d'énergie, des acides, des alcalins et des sels de métaux lourds.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI :

Le SPECTRUM® XD3899 Agent Microbiocide sert à contrôler les bactéries, les champignons et les algues dans les systèmes d'eau blanche et de fabrication de pâtes d'amidon dans les usines de papier. Elle doit être utilisée avec 1) l'hypochlorite de sodium (12,5 %) pour produire le biocide et 2) le système de distribution SPECTRUM® XD3899 Agent Microbiocide (décrit ci-dessous). Il suffit d'ajouter 2,2 litres d'hypochlorite de sodium (12,5 %) et 1 L de SPECTRUM® XD3899 Agent Microbiocide directement dans le distributeur.

Le SPECTRUM® XD3899 Agent Microbiocide et l'oxydant sont mélangés dans un distributeur spécialement conçu pour produire le biocide sur place. Le contrôleur du système de distribution du SPECTRUM® XD3899 Agent Microbiocide assure la production de la solution de biocide diluée, vérifie et contrôle de façon continue la production de biocide et optimise le processus. L'élaboration des procédés de traitement, d'installation, de calibrage et d'opération du système de distribution dans toutes les usines ne doit être confiée qu'au personnel autorisé et qualifié. Le biocide produit par le distributeur est ajouté immédiatement aux eaux de traitement. Le biocide peut être ajouté en tout temps durant le processus de mélange homogène. Les ajouts peuvent être continus ou intermittents, selon l'ampleur de la contamination au début du traitement et les autres paramètres d'opération du système.

Remarque : N'utiliser aucun autre type de distributeur pour mélanger le SPECTRUM® XD3899 Agent Microbiocide et l'oxydant ou le SPECTRUM® XD3899 Agent Microbiocide et d'autres additifs afin d'empêcher le biocide de se décomposer. L'élaboration des procédés de traitement, d'installation, de calibrage et d'opération du système de distribution dans toutes les usines ne doit être confiée qu'au personnel autorisé et qualifié. L'utilisation de ce produit à des fins autres que celles prévues ou à l'encontre du mode d'emploi ci-dessous ou sans la supervision d'une personne autorisée et qualifiée est interdite. Utiliser uniquement avec les systèmes fermés de chargement et de transfert (c.-à-d. couplage à sec).

USINES DE PÂTES ET PAPIERS

Ce produit sert à empêcher les dépôts d'algues, de bactéries et de champignons dans les systèmes d'eau blanche et de fabrication de pâtes d'amidon dans les usines de pâtes et papiers. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant le traitement initial. Les résidus totaux de chlore peuvent être contrôlés à l'aide d'une trousse d'analyse du chlore DPD standard.

Systèmes d'eau blanche : Ajouter une quantité suffisante de biocide produit par le distributeur pour obtenir et maintenir une concentration mesurée de 0,5 à 5 ppm de biocide résiduel, exprimée en chlore

2024-5230

2024-10-25

total. Le SPECTRUM® XD3899 Agent Microbiocide peut être utilisée avec les composantes du papier et du carton qui entrent en contact avec les aliments jusqu'à raison de 0,93 kg (0,75 litres) de SPECTRUM® XD3899 Agent Microbiocide pour un poids à sec de 1 000 kg de fibres pourvu que la concentration mesurée de biocide résiduel soit maintenue entre 0,5 et 5,0ppm..

Pâtes d'amidon : Ajouter une quantité suffisante de biocide produit par le distributeur pour obtenir et maintenir une concentration mesurée maximale de biocide résiduel de 10 ppm dans les eaux de traitement, exprimée en chlore total.